

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25
MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 25 mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, ~~Guillaume PIERART~~, Thierry LEMOINE, Alexandre BRICOUT.

Absents excusés :

- Aurore WALEMME a donné procuration à Annie DUVETTE
Guillaume PIERART

Date de convocation : 16 mai- **Date d'affichage :** 16 mai

Nombre de Conseillers présents : 13 **Qui ont pris part aux délibérations :** 14

Secrétaire de séance : Franck HUGOT,

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE ET DEMANDE DE
SUBVENTION MOBILITE INNOVANTES EN MILIEU RURAL**

Madame la Maire propose au conseil municipal d'acquérir un véhicule électrique de type Renault Kangoo pour un montant de 30 582€ HT.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention du Département.

Le projet est estimé à **30 582€ HT** et le montant de la subvention sollicitée est de **16 291 € HT** pour l'achat soit à hauteur de 50%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre de la mobilité innovantes en milieu rural
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Sandra BROGNET, Maire